

Image not found or type unknown



litige successorale;manque de confiance avec le notaire choisi

Par **BOULY**, le **02/11/2012** à **11:59**

Dans le cadre d'une succession ,peut-on changer le notaire désigné initialement?

Si oui comment procéder?

Tous les héritiers doivent-ils être d'accord?

Qu'en est-il des frais?Partage entre les notaires?

Dans le cas présent ,il y a 5 héritiers.L'un d'entre eux fait obstacle à la vente d'un bien immobilier.Le blocage peut-il durer vitam aeternam?Il semblerait que des délais existent pour la réalisation de ce problème?

Merci pour votre éclairage.